



Présents : AVINENS René, ROBERT Frédéric, CHAILLAN André, LATIL Yves, DANEL Mauricette, MACCARIO Fabrice, LERDA Serge, ARMINGOL Elisabeth, WALCZAK Franck, WEBER Hélène
Absents et excusés : TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, SECHEPINE Elisabeth, ISNARD Wilfried, MARTINELLI Nicolas
Pouvoir : DELMAERE Christian à AVINENS René
Secrétaire de séance : ROBERT Frédéric

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h15.

Compte rendu des délégations accordées au Maire pour 2025 :

Dates	Décisions
09/2025	Bail de location à Sandy DUTTO, logement La Vicairie
	Décision de ne pas user du droit de préemption urbain pour :
01/2025	DIA 1/2025 : vente parcelle ZA 483 et ZA 493, 31 allée des Cymes d'Argent
01/2025	DIA 2/2025 : vente parcelle ZA 679, 19 lot Vaumuse
01/2025	DIA 3/2025 : vente parcelle ZA 677, 17 lot Vaumuse
01/2025	DIA 4/2025 : vente parcelle ZA 656, 657, 658 lot Vaumuse
02/2025	DIA 5/2025 : vente parcelle ZA 676, 16 lot Vaumuse
04/2025	DIA 6/2025 : vente parcelle ZA 666, 6 lot Vaumuse
06/2025	DIA 7/2025 : vente parcelle B 678, B 1099, B1477, 5 allée des Tilleuls
07/2025	DIA 8/2025 : vente parcelle ZA 674, 16 lot Vaumuse
07/2025	DIA 9/2025 : vente parcelle B112, B118, B1605, 54 Promenade du Forest
08/2025	DIA 10/2025 : vente parcelle ZA 670, Lot Vaumuse
08/2025	DIA 11/2025 : vente parcelle B1609 et B1632, 125 impasse des Peupliers
09/2025	DIA 12/2025 : vente parcelle B69, 101 allée des Platanes
09/2025	DIA 13/2025 : vente parcelle ZB 203, LD Saint Joseph
09/2025	DIA 14/2025 : vente parcelle B1239, B1240, B1241, 202 rue de la mairie
09/2025	DIA 15/2025 : vente parcelle ZA 501, 70 lot les Cymes d'Argent
12/2025	DIA 16/2025 : vente parcelle B1955, Le village
12/2025	DIA 17/2025 : vente parcelle B1343, 1885, 102 place de la Fontaine
12/2025	DIA 18/2025 : vente parcelle ZA 536, 2 impasse Mathieu
12/2025	DIA 19/2025 : vente parcelle B1105, 1279, 1281, 75 allée des Tilleuls
12/2025	DIA 20/2025 : vente parcelle ZA 672, lot Vaumuse
12/2025	DIA 21/2025 : vente parcelle ZA 217, 168 chemin de la Vicairie

DE 2026-01

Objet : Convention de servitude avec ENEDIS – Parcelle ZA 685

Le Maire expose que la société URBELEC, agissant pour le compte d'ENEDIS, sollicite l'établissement d'une servitude pour le passage d'un câble électrique souterrain sur la parcelle cadastrée section ZA n° 0685, lieudit « La Vicairie », propriété communale d'une superficie de 39 m².

Il précise que cette servitude donne lieu au versement d'une indemnité forfaitaire de 39 € au profit de la commune.

Après présentation de la convention et du plan annexés, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour le passage d'un câble souterrain sur la parcelle ZA n° 0685 ;
 - approuve la convention de servitude et le plan annexés ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent ;
 - prend acte du versement d'une indemnité forfaitaire de 39 €.
-

DE 2026-02

Objet : Coupes affouagères 2026

Le Maire rappelle les dispositions du Code forestier et la délibération n° 09/2025 relative à l'anticipation de la coupe de la parcelle n° 3.

Il indique que la commune souhaite organiser les coupes affouagères 2026 sur la parcelle forestière n° 12.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide d'ouvrir les inscriptions du 21 janvier au 15 février 2026 ;
 - fixe la quantité maximale attribuée à 5 stères par foyer ;
 - fixe le prix de l'affouage à 5 € par stère livrée ;
 - décide que les coupes seront réalisées sur la parcelle n° 12 ;
 - autorise le Maire à établir les titres correspondants et à prendre toutes mesures nécessaires.
-

DE 2026-03

Objet : Approbation du règlement intérieur de la plateforme de gestion et de broyage des déchets verts

Le Maire rappelle que la commune a réalisé une plateforme de gestion et de broyage des déchets verts, destinée aux habitants.

Il convient de fixer les conditions d'accès et de fonctionnement par un règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le règlement intérieur annexé ;
 - décide qu'il entrera en vigueur à compter de l'ouverture officielle ;
 - autorise le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à son application ;
 - précise qu'il pourra être modifié ultérieurement par délibération.
-

DE 2026-04

Objet : Renouvellement convention d'occupation – Société DESSAUD ALARME SERVICE

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle section A n° 375, lieudit « Lure », d'une superficie de 150 m².

La convention d'occupation au profit de la société DESSAUD ALARME SERVICE étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler pour trois ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

La redevance annuelle, révisée selon l'IRL, est fixée à 296,23 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de renouveler la convention pour une durée de trois ans ;
 - approuve la convention annexée ;
 - fixe la redevance annuelle à 296,23 €, payable le 1er janvier de chaque année ;
 - autorise le Maire à signer tout document afférent.
-

DE 2026-05

Objet : Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Le Maire donne lecture de la motion proposée par l'Association des Maires de France à l'occasion de son 107^e Congrès.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve intégralement la motion ;

- adopte cette motion comme position officielle de la commune ;
- autorise le Maire à transmettre la délibération à l'AMF, aux services de l'État et aux autorités compétentes.

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Aubignosc, le 24 février 2026

Le Maire

René AVINENS



Le secrétaire de séance

Frédéric ROBERT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.